

## Division des Examens et Concours

#### DIEC/18-770-1766 du 19/02/2018

PROVENCE-ALPES-CÖTE D'AZUR

### **OLYMPIADES ACADEMIQUES DE MATHEMATIQUES ANNEE 2018**

Références : Note de service n°2015-175 du 27 octobre 2015 publiée au BOEN N°41 du 5 novembre 2015 - Note de service Eduscol : http://eduscol.education.fr/cid46901/olympiades-nationales-de-mathematiques.html

Destinataires : Mesdames et Messieurs les Proviseurs des lycées généraux et technologiques publics et privés sous contrat

Dossier suivi par : Mme RIPERTO - Tel : 04 42 91 71 83 - Mme LECOMTE - Tel : 04 42 91 71 84 - Courriel : manuella.lecomte@ac-aix-marseille.fr

L'épreuve se déroulera le mercredi 14 mars 2018 de 8 h à 12 h15 (maximum), en deux parties de deux heures chacune, séparées d'un intermède compris entre cinq et quinze minutes. Les deux parties de l'épreuve s'appuient sur les programmes des classes de collège, de seconde générale et technologique et sur le programme commun des différentes classe de première. Les sujets sont distribués au début de chacune des parties.

La première partie est consacrée aux exercices choisis par le jury national. Chaque candidat doit résoudre individuellement deux exercices.

La seconde partie de l'épreuve est consacrée à la résolution d'exercices académiques.

▶ Nouveauté 2018 : Lors de la seconde partie académique, les candidats devront concourir par binôme, si possible mixte. Chaque binôme ne rend qu'une seule copie. Les changements ne sont pas autorisés. Néanmoins, si un candidat inscrit en binôme se retrouve seul le jour de l'épreuve du fait de l'absence de son équipier(ère) il peut concourir individuellement ou avec un autre élève dans le même cas que lui, sous réserve que les organisateurs sur place l'y autorisent.

Toutes les modifications effectuées en cas de force majeure devront être signalées par écrit lors de l'envoi des copies pour corrections par le responsable.

Il est prévu, au minimum, un lycée d'accueil par département. Toutefois, le nombre de centres sera ajusté en fonction du nombre de candidats.

Les lycées, centres d'épreuves, <u>recevront les sujets dupliqués en nombre suffisant accompagnés des listes d'émargement</u> et si besoin les copies de composition modèle EN et le papier brouillon, seront à demander au rectorat. Il n'est pas prévu d'intercalaire millimétré ENm.

Pour l'édition 2018, les anciens modèles de calculatrices, conformes à la circulaire 99-186 restent exceptionnellement autorisés.

L'organisation de l'épreuve n'est pas prise en compte par le logiciel national OCEAN, c'est pourquoi aucune étiquette de table n'est fournie par le rectorat.

Les lycées d'origine des candidats rempliront les convocations en fonction des annexes jointes et les remettront aux candidats.

La surveillance de l'épreuve est assurée par les professeurs de mathématiques des lycées centres d'épreuves et en cas de nécessité par les professeurs de mathématiques des lycées d'origine des candidats.

Au début de l'épreuve, les candidats émargent les listes alphabétiques transmises par le rectorat aux centres d'épreuves.

Les copies non anonymées et les listes alphabétiques émargées seront adressées en recommandé par les centres d'épreuves le jeudi 15 mars 2018 au lycée Marseilleveyre – 83, traverse Parangon 13008 Marseille – à l'attention de **M. JEGO Florian**, secrétariat des olympiades de mathématiques. Les copies sont corrigées au Lycée Marseilleveyre à Marseille.

Je vous remercie pour votre implication.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Pascal MISERY, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE RECTORAT Division des examens et concours DIEC 3-02 Dossier suivi par Mme LECOMTE Mme RIPERTO

## OLYMPIADES ACADEMIQUES DE MATHEMATIQUES - ANNEE SCOLAIRE 2017/2018

# CONVOCATION INDIVIDUELLE

□ Monsieur □ Madan	ne
Nom:	Prénom :
Né(e) le :	
Candidat(e) aux Olympiades de mathé	matiques année 2017/2018
Est convoqué(e) pour subir l'épreuve c	orrespondante :
Le mercredi 14 mars 2018 de 8 h à 1	2 h 15
Au lycée	
Fait à	, le
Signature du chef d'établissement.	Cachet de l'établissement.

**Nota**: Le candidat devra se présenter 15 minutes avant le début de l'épreuve, muni de la présente convocation et d'une pièce d'identité avec photographie. Les candidats ne sont pas autorisés à quitter la salle de composition avant la fin de l'épreuve.

L'usage de la calculatrice et du matériel usuel (compas, équerre, règle graduée ...) est autorisé.

# **OLYMPIADES DE MATHEMATIQUES ANNEE SCOLAIRE 2017-2018**

REPARTITION DES CANDIDATS - EPREUVE DU MERCREDI 14 MARS 2018 de 8h à 12h15

DEPARTEMENT / VILLES	CENTRES D'EPREUVES	ETABLISSEMENTS D'ORIGINE	SERIES	TOTA CDTS	
ALPES DE HAUTE PRO	OVENCE (04)				
DIGNE	PIERRE GILLES DE GENNES	Pierre Gilles de Gennes	S	34	
			STI2D	8	
	Total PIERRE GILLES DE GENNES				42
MANOSQUE	ITER	Iter	S	25	
	Total ITER			25	
SISTERON	PAUL ARENE	Paul Arène Sisteron	S	8	
	Total PAUL ARENE				8
BARCELONNETTE	HONORAT	Honorat	S	2	
	Total HONORAT				2
HAUTES ALPES (05)					
BRIANCON	ALTITUDE	Altitude	S	12	
	Total ALTITUDE				12
GAP	ARISTIDE BRIAND	Aristide Briand	ES	20	
			L	2	
			S	22	
			STMG	12	
			STL	8	
	Total ARISTIDE BRIAND		64		
BOUCHES DU RHONE	(13)				
AIX EN PROVENCE	CEZANINE	Cázanna		26	
PROVENCE	CEZANNE Total CEZANNE	Cézanne	S	26	26
	Total CEZANNE LA NATIVITE	La Nativité	S	6	26
	Total LA NATIVITE	La Nativite	3	ь	c
		Militaina	6	22	6
	MILITAIRE	Militaire	S	22	
			STI2D	4	
		Vauvenargues	S	20	
		Zola	S	2	
	Total MILITAIRE				48
ARLES	MONTMAJOUR	Montmajour	S	4	
		St Charles St Martin de Crau	S	4	
	Total MONTMAJOUR				8

DEPARTEMENT / VILLES	CENTRES D'EPREUVES	ETABLISSEMENTS D'ORIGINE	SERIES	TOTA CDTS		
<b>BOUCHES DU RHONE</b>	(13)	•				
AUBAGNE	JOLIOT CURIE	Joliot Curie	L	2		
			S	14		
	Total JOLIOT CURIE	•			16	
LA CIOTAT	LUMIERE	Méditerranée	ES	2		
			S	2		
		Lumière	S	14		
	Total LUMIERE	Total LUMIERE				
MARSEILLE	MARSEILLEVEYRE	Daumier	ES	4		
			S	2		
		Marseilleveyre	ES	8		
			S	22		
	Total MARSEILLEVEYRE				36	
	PERRIN	Perrin	S	39		
			STI2D	26		
			STL	6		
	Total PERRIN				71	
	PROVENCE	Notre Dame de Sion	S	8		
		Provence	ES	14		
			S	48		
	Total PROVENCE					
	THIERS	Saint Joseph les Maristes	S	6		
		Thiers	s	20		
	Total THIERS					
	MONTGRAND	Montgrand	ES	15		
			S	28		
			STMG	8		
	Total MONTGRAND				51	
	CHEVREUL BLANCARDE	Chevreul Blancarde	S	34		
		Saint Charles	S	9		
	Total CHEVREUL BLANCARDE					
	LACORDAIRE	Lacordaire	S	28		
	Total LACORDAIRE				28	
	DIDEROT	Diderot	S	14		
	Total DIDEROT				14	
	BELSUNCE	Belsunce	ES	6		
			STMG	14		
	_	Saint Exupéry	S	6		
	Total BELSUNCE		1		26	
MARTIGUES	LANGEVIN	Langevin	S	58		
	Total LANGEVIN	i e	ı		58	
MIRAMAS	JEAN COCTEAU	Jean Cocteau	S	8		
	Total JEAN COCTEAU				8	

DEPARTEMENT / VILLES	CENTRES D'EPREUVES	ETABLISSEMENTS D'ORIGINE	SERIES	TOTAL CDTS		
BOUCHES DU RHONE (13)						
SALON DE	VIALA LACOSTE	Viala Lacoste	ES	1		
PROVENCE			L	1		
			S	38		
	Total VIALA LACOSTE					
VITROLLES	MONNET	Monnet	S	20		
	Total MONNET			20		
TARASCON	DAUDET	Daudet	s	2		
	Total DAUDET			2		
VAUCLUSE (84)						
CARPENTRAS	HENRI FABRE	Henri Fabre	S	4		
	Total HENRI FABRE					
ORANGE	SAINT LOUIS	Saint Louis	S	8		
	Total SAINT LOUIS		uis			
PERTUIS	VAL DURANCE	Val Durance	S	4		
	Total VAL DURANCE			4		
VAISON LA	STEPHANE HESSEL	Stéphane Hessel	ES	10		
ROMAINE			L	1		
			S	36		
			STL	12		
Total STEPHANE HESSEL				59		
Total général				843		

TOTAL CANDIDATS								
Département / Ville	CENTRES D'EPREUVES	ES	L	S	STI2D	STMG	STL	Total
ALPES DE HAUTE PROVEN	CE (04)							
BARCELONNETTE	HONORAT			2				2
	PIERRE GILLES DE							
DIGNE	GENNES	+		34	8			42
MANOSQUE	ITER			25				25
SISTERON	PAUL ARENE			8				8
HAUTES ALPES (05)								
BRIANCON	ALTITUDE			12				12
GAP	ARISTIDE BRIAND	20	2	22		12	8	64
<b>BOUCHES DU RHONE (13)</b>								
AIX EN PROVENCE	CEZANNE			26				26
	LA NATIVITE			6				6
	MILITAIRE			44	4			48
ARLES	MONTMAJOUR			8				8
AUBAGNE	JOLIOT CURIE		2	14				16
LA CIOTAT	LUMIERE	2		16				18
MARSEILLE	MARSEILLEVEYRE	12		24				36
	MONTGRAND	15		28		8		51
	PERRIN			39	26		6	71
	PROVENCE	14		56				70
	THIERS			26				26
	CHEVREUL BLANCARDE			43				43
	LACORDAIRE			28				28
	DIDEROT			14				14
	BELSUNCE	6		6		14		26
MARTIGUES	LANGEVIN			58				58
MIRAMAS	JEAN COCTEAU			8				8
SALON DE PROVENCE	VIALA LACOSTE	1	1	38				40
VITROLLES	MONNET			20				20
TARASCON	DAUDET			2				2
VAUCLUSE (84)								
CARPENTRAS	HENRI FABRE			4				4
ORANGE	SAINT LOUIS			8				8
PERTUIS	VAL DURANCE			4				4
VAISON LA ROMAINE	STEPHANE HESSEL	10	1	36			12	59
Total	-	80	6	651	38	34	26	843